

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 MARS 2020**

Le 10 mars deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mmes CALVET Claire, MATIGNON Christine et PROFILLET Maryline, Messieurs MILACHON Marcel, KANIAK Thierry, RENOUX Didier, BONNINGUES Louis, BRIDRON Dominique, LEVEQUE Alain, PELISSIER Patrick, SIMON Bernard et SIX Etienne.

Absent : M. FARIA Paulo

Absent excusé : M. AVY Dominique

Absents ayant donné pouvoir : M. MILACHON Éric à M. RENOUX Didier

Secrétaire de séance : Mme MATIGNON Christine

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Nombre de conseillers présents 11 ;
Convocation adressée le 3 mars 2020

ORDRE DU JOURCOMMUNE

- Devis pour l'installation de barrières de sécurité devant l'école,
- Abattage du marronnier,
- Devis pour l'acquisition d'un escabeau pour atelier,
- Devis de maçonnerie pour l'installation de l'aire de jeux,
- Mise en place du PAYFIP (nouveau moyen de paiement) : modification de la régie,
- Subventions et participations aux voyages scolaires 2020,
- Convention avec le SIVOM pour l'alimentation en eau potable de la parcelle D 727 Grande Rue
- Budget 2020.

ASSAINISSEMENT

- Compte administratif 2019,
- Compte de gestion 2019,
- Affectation du résultat 2019,
- Budget 2020.

AFFAIRES DIVERSES**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

- Convention avec les cars Moreau pour le transport des élèves à la piscine Tournesol de Sens

Le compte-rendu du 16 janvier 2020, l'ordre du jour et l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

DEVIS POUR L'INSTALLATION DE BARRIERES DE SECURITE DEVANT L'ECOLE

Le Maire expose au conseil municipal deux devis pour l'installation de barrières de sécurité devant l'école.

Un de l'entreprise PRIEUR EQUIPEMENTS sans la pose pour la somme de 3 395.41 € HT. Le second de l'entreprise BERNIS (pose et fourniture) pour la somme de 6 476 € HT dont 1 816 € HT pour la pose.

Après étude des devis, le conseil municipal souhaite des renseignements complémentaires.

ABATTAGE DU MARRONNIER

Le Maire expose au conseil municipal deux devis pour l'abattage du marronnier dans la cour de la mairie.

Un de l'entreprise DEBELFORT pour la somme de 1 200 € TTC et le second de l'entreprise DESFORGES pour 1 020 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise DESFORGES pour 1 020 € TTC.
- charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN ESCABEAU POUR ATELIER

Le Maire expose au conseil municipal un devis pour l'acquisition d'un escabeau pour l'atelier pour la somme de 865 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis pour l'acquisition d'un escabeau pour l'atelier pour la somme de 865 € HT.
- autorise et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS POUR LA MACONNERIE DE L'AIRE DE JEUX

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise contactée n'a pas fourni le devis demandé.

CONVENTION AVEC LES CARS MOREAU POUR LE TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE TOURNESOL DE SENS

Le Maire expose au conseil municipal que les enfants de l'école vont bénéficier de cours de natation à la piscine Tournesol de Sens du 27 mars au 26 juin 2020 inclus. Ils seront transportés chaque semaine (le vendredi durant cette période) à Sens par les cars Moreau.

Le Maire expose au conseil municipal la convention comme suit : le coût du transport aller/retour pour chaque déplacement est de 98 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la convention avec les cars Moreau
- charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

MISE EN PLACE DU PAYFIP

Le Maire expose au conseil municipal un nouveau dispositif pour le règlement des factures de cantine et garderie appelé « PAYFIP » qui remplace le « TIPI »

Le Maire précise au conseil municipal que les régisseurs de recettes (titulaire et suppléant) restent les mêmes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à mettre en place le « PAYFIP » à compter du 10 mars 2020 et modifier l'arrêté de la création de la régie,
- autorise et charge le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2020

Le Maire expose au conseil municipal les subventions aux associations comme suit :

Associations	Subventions pour 2020
Association Française Myopathies	50,00 €
Association Centre de l'Orval	50,00 €
Maison Familiale Rurale de GRON (2 élèves x 80 €)	160.00 €
Les Amis de l'Ecole	7 000,00 €
Club de Gymnastique pour Adultes Villebougis	1 000.00 €
CIFA YONNE (1 élèves x 80 €)	80.00 €
AHVOL	25,00 €
UNA	150,00 €
Foyer rural	2 800,00 €
Les Doigts Verts	500.00 €
Rencontres Culturelles du Gâtinais	50.00 €
Les Restaurants du Cœur	85.00 €
Société horticole de Sens	75.00 €
Association FAF de Saint Valérien	50.00 €
Donneurs de sang bénévoles du Sénonais	50.00 €
Prévention routière	25.00 €
USPG –Union sportive du plateau du Gâtinais	150.00 €
USPG – section Hand Ball	200.00 €
Amicale des Démobilisés de Villebougis	500.00 €
Total	13 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte pour l'année 2020,

- le montant des subventions aux associations,
- les crédits seront inscrits au budget 2020.

CONVENTION POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUITE EXTENSION DANS LA GRANDE RUE

Le Maire expose au conseil municipal une extension d'eau potable pour alimenter la parcelle cadastrée D 727 sise Grande Rue pour un montant de 17 250 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la convention avec le SIVOM DU GATINAIS
- charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE DU BUDGET 2020

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2020 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 719 910.19 € ; Recettes : 861 992.16 €

Section d'investissement

Dépenses : 228 915.49 € ; Recettes : 359 536.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la commune au titre de l'année 2020.

ASSAINISSEMENT

VOTE DU BUDGET 2020

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2020 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 164 006.12 € ; Recettes : 164 006.12 €

Section d'investissement

Dépenses : 125 077.31 € ; Recettes : 125 077.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement au titre de l'année 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion n'a pas été validé par la trésorerie. Par conséquent, le compte de gestion et administratif ainsi que l'affectation du résultat ne peuvent être votés lors de cette séance.

AFFAIRES DIVERSES

- Courrier d'un administré contre l'installation d'un compteur LINKY : Le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré au sujet de l'installation du compteur LINKY. En effet, cet administré est contre.
- Vide greniers 2020 : Le Maire informe le conseil municipal que, suite à la propagation du coronavirus, le vide grenier est annulé.
- Elections municipales : Le Maire informe le conseil municipal que les élections municipales du 15 mars 2020 sont maintenues.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance
Christine MATIGNON